

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 06 avril

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Jean-Paul FERRE, Conseiller Municipal Délégué**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Charlélie, ARNAUD, Marine TOINON, , André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Annie OSTARD, Christine FELIX, Cyril RONZE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Véronique GENEVRIER, Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA.

SECRETARE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023 04 11

OBJET : REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.

Vu la délibération n°15 du 28 juin 2022 de Loire Forez Agglomération portant sur la mise en place du règlement de collecte des déchets,

Vu le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Loire Forez agglomération,

Vu le courrier de M. Pierre GIRAUD, Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, en date du 29 juillet 2022 demandant de présenter le règlement de collecte des déchets aux membres du conseil municipal,

Le nouveau règlement permet de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers du service.

Cela permet également de :

- délimiter le service public de collecte,
- lister les déchets pris en compte pour les différents bénéficiaires,
- présenter les modalités du service,
- définir les règles d'utilisation et les sanctions.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte du contenu du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 07 avril 2023

Le Président de séance,
Jean-Paul FERRE



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :